

COMMUNE DE MOUSTEY

CONSEIL MUNICIPAL 24 SEPTEMBRE 2018 à 18H

L'an deux mille dix-huit le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent ICHARD, Maire.

Etaient Présents : Vincent Ichard - Jean-Marie Dilhuydy - Bruno Canteloup - -
Patrick Gelez - Maryse D'Oliveira - Geneviève Ennouri - Jean-
Joseph Dourthe - Hervé Tastet -

Secrétaire de séance : Jean-Joseph Dourthe

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal
- Nomination d'un secrétaire de séance

Délibérations

- Acquisition immeuble « La Poste »
- Convention : compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande
- Décisions modificatives
- Avenant de transfert au profit de la société Free Mobile de la convention conclue avec Infracos
- Convention Ecole Supérieure

Informations diverses :

- Travaux 1 %,
- Rénovation école
- Traversée du Bourg
- Lotissement privé et lotissement communal
- Acquisition foncière
- Boulodrome
- Salle des Fêtes

Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 00.

Monsieur ICHARD, Maire, informe les élus qu'il a reçu 3 lettres de démission ; Martine BOEHM, Sylvain VAILLANT et Josiane VAILLANT. Après entretien avec la préfecture, il convient de procéder à des élections partielles complémentaires municipales afin d'élire 7 conseillers municipaux pour que le conseil municipal soit au complet. Le 1^{er} tour des élections aura lieu le dimanche 28 octobre et le 2^{ème} tour (si nécessaire) le dimanche 04 novembre.

Jean-Joseph Dourthe est nommé secrétaire de séance.

Délibérations

- Acquisition immeuble « La Poste » : Après plusieurs réunions et négociations, Monsieur ICHARD, Maire, propose au conseil municipal d'acheter le bâtiment de la Poste pour 64 000 € sous réserve des diagnostics légaux. L'école Nationale d'architecture de Bordeaux pourrait occuper une partie du bâtiment. Une convention devrait être établie. Le conseil municipal accepte cet achat avec 8 voix pour.
- Convention compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande : Renforcement du réseau d'eau au quartier La Brune : adopté à l'unanimité
- Décisions Modificatives : Suite à la demande de la perception il convient de prendre des décisions modificatives
- Avenant de transfert au profit de la société Free Mobile de la convention conclue avec Infracos : adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Travaux 1 % : Aménagement de la place des deux Eglises (constructions de murets...) Les travaux débuteront à la mi-octobre. Les travaux de la toiture de l'Église auront lieu au mois de décembre ou janvier.
- Rénovation école : Il convient de relancer l'appel d'offre car il reste des lots vacants concernant les gros œuvres (charpente et faïences). Suite aux travaux, des algécos seront mis sur le boulodrome et la salle de réunion sera occupée par une classe. Le dossier de l'école de musique suit son cours.
- Traversée du Bourg : il y a des problèmes avec les canalisations sur les réseaux d'eaux pluviales ; Le département propose de rehausser la chaussée dans le virage à hauteur de chez Monsieur Bordes, d'installer une goutte d'eau à l'entrée du village (route de Bordeaux), une chicane (avenue de la gare), et d'implanter un radar fixe.
- Lotissement privé et lotissement communal : La commune propose 4 lots (côté tennis) ; un projet avec 14 lots (60% d'espaces verts) a été présenté pour le lotissement privé.
- Acquisition foncière : Monsieur le Maire propose l'acquisition de la gravière, le projet n'est pas porté au vote. Les travaux de la nouvelle déchetterie débuteront courant 2019.
- Salle des fêtes et Boulodrome : Des plaques pour rendre hommage à Monsieur Prusse Roland et Guilhemsans Marc vont être déposées ; une à l'entrée de la salle des fêtes pour Roland et une au boulodrome pour Marc. Une cérémonie d'inauguration aura lieu.
Pétanque : Monsieur le Maire informe qu'une plainte a été déposée concernant les Tags qui ont été faits sur les bâtiments communaux (local pétanque et mairie). Les frais engagés par la commune pour la remise en état des bâtiments seront facturés au bouchon des deux Leyre, club de pétanque.

Questions diverses

- **Ordures ménagères**

Trois colonnes de tris seront installées : Mairie de Moustey, Biganon, quartier la Pendelle

Un lot de 25 composteurs sera mis à disposition des nouveaux habitants.

Des sacs poubelles seront distribués aux habitants.

- **Impôts fonciers**

La taxe Ordures ménagères sera désormais incluse dans la taxe foncière.

La séance est levée à 19h30.